Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_172-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi treize octobre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Virginie RIOT pouvoir à Loïc DE COURLON, Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Grégoire BOUREL pouvoir à Gabin JUBAULT.

Madame Nathalie HAMON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°172-2026
Révision Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : opérations « Aménagement du Décollé », « maison des professions libérales » et « Lotissement des fleurs » - Budget commune

Rapporteur : Loïc DE COURLON

Il est exposé à l'assemblée qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Trois autorisations de programme sont à ajuster au vu de l'avancement des travaux ou des marchés passés à savoir :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_172-DE

- 202302 – MOE et travaux d'infrastructure et d'aménagement de la voirie – Lotissement des fleurs
- 202501 – Maison des professions libérales
- 202502 – Travaux d'aménagement du Décollé

Il est proposé de les réviser selon le tableau ci-dessous :

Programme 202302 – MOE et Travaux d'infrastructure et d'aménagement de la voirie - Lotissement des fleurs tranche 1 et 2

Montant AP initial : 832 000 € (tranche 1 commune) - Montant AP révisé : 2 228 000 € (tranche 1 et 2 Commune et service des eaux)

Budget	Montant AP TTC révisé	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement
Commune	1 607 000 €	2024	19 398,00 €
		2025	634 109,99 €
		2026	450 000,00 €
		2027	503 492,01 €
Service des eaux	621 000 €	2024	0 €
		2025	198 967,92 €
		2026	335 750,00 €
		2027	86 282,08 €

Programme 202501 – Maison des professions libérales – Opération 145

Montant de l'autorisation de programme : Le titulaire du lot 12 – Electricité a été déclaré en liquidation judiciaire. Un nouveau marché a été lancé et dépasse de 9 932.60 € TTC le marché initial. Il est prévu une participation aux travaux d'aménagement des cellules des professionnels d'un montant total de 25 200 €. Il convient donc d'augmenter l'autorisation de programme de 38 700 € en tenant compte d'éventuel aléas.

Avancement des travaux : Les travaux seront terminés pour la fin de l'année, il convient donc de revoir la répartition des crédits de paiement et d'en avancer sur l'année 2026.

Montant AP initial : 973 000 €

Programme	Montant AP TTC Révisé	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement TTC
		2025	216 348,63 €

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_172-DE

202501 – Maison des professions libérales/Logements locatifs sociaux	**1 011 700 €**	2026	715 351,37 €
		2027	80 000,00 €

Programme 202502 – Travaux Aménagement du quartier du Décollé – Opération : 146

Montant de l'autorisation de programme : Les indices de révisions ont évolué à la hausse. Il est nécessaire d'augmenter le montant de L'autorisation de Programme de 70 000 €.

Avancement des travaux : Il est prévu que les travaux du lot 1 – Voirie, soient terminés pour la fin de l'année. Seuls les travaux du lot 2 – Espaces verts seront terminés en début d'année 2027. Il convient donc d'avancer l'essentiel des crédits de paiement prévus en 2027 en 2026

Montant initial : 2 200 000 €

Montant AP TTC révisé	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement
2 598 122,09 €	2025	345 354,60 €
	2026	2 212 767,49 €
	2027	40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *les révisions des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements (AP-CP) selon les répartitions ci-dessous :*

Programme 202302 – MOE et Travaux d'infrastructure et d'aménagement de la voirie - Lotissement des fleurs tranche 1 et 2

Budget	Montant AP TTC révisé	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement
Commune	1 607 000 €	2024	19 398,00 €
		2025	634 109,99 €
		2026	450 000,00 €
		2027	503 492,01 €
Service des eaux	621 000 €	2024	0 €
		2025	198 967,92 €

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_172-DE

		2026	335 750,00 €
		2027	86 282,08 €

Programme 202501 – Maison des professions libérales – Opération 145

Programme	Montant AP TTC Révisé	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement TTC
202501 – Maison des professions libérales/Logements locatifs sociaux	**1 011 700 €**	2025	216 348,63 €
		2026	715 351,37 €
		2027	80 000,00 €

Programme 202502 – Travaux Aménagement du quartier du Décollé – Opération : 146

Montant AP TTC révisé	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement
2 598 122,09 €	2025	345 354,60 €
	2026	2 212 767,49 €
	2027	40 000,00 €

- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces et documents afférents à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)